



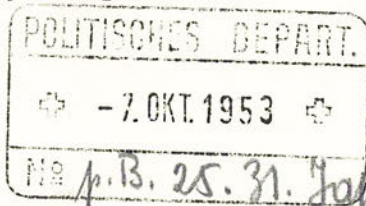
EIDGENÖSSISCHES MILITÄRDEPARTEMENT  
DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL  
DIPARTIMENTO MILITARE FEDERALE

No. 701.62.

Berne, le 5 octobre 1953.

Gefl. in der Antwort diese Nr. angeben  
Rappeler le no ci-dessus dans la réponse  
Indicare questo N. nella risposta

Réf.p.B.25.31.Jap.7.- HW.



A la Division des Affaires politiques  
du Département politique fédéral,

B e r n e

Visite en Suisse d'une mission  
aéronautique japonaise

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre lettre du 31 août, nous avons l'honneur, après avoir pris contact avec nos services intéressés à la visite en Suisse d'une mission aéronautique japonaise, de vous répondre ce qui suit:

Nous relèverons tout d'abord que la mission officielle japonaise qui a l'intention de venir en Suisse pour y étudier des questions aéronautiques est très forte du point de vue technique et qu'elle comprend deux, voire trois spécialistes de chaque branche importante. De telles visites sont intéressantes pour la Suisse. Elles conduisent à un échange de connaissances et assurent à l'industrie les contacts indispensables à la préparation des nouveaux marchés. D'une façon générale, nous ne pouvons que les recommander et sommes disposés à les favoriser dans toute la mesure où nous sommes autorisés à le faire.

Cependant, certaines restrictions doivent être faites de notre part en ce qui concerne nos fabrications sous licence d'avions Venom.

En principe, nous n'autorisons la visite du centre d'essais et d'études d'Emmen qu'aux personnes qui collaborent à nos travaux ou aux missions d'un pays étranger dans lequel nous avons nous-mêmes été autorisés à visiter des installations similaires. Comme le Japon ne remplit ni l'une, ni l'autre de ces conditions, nous avons signalé le 17 août écoulé que l'autorisation de visiter Emmen ne pourrait pas être accordée. Cependant, les détails que vous nous faites connaître sur la composition de la mission japonaise, nous montrent qu'il s'agit d'un ensemble de haute qualité technique et qu'un échange de vues sur place, avec ces personnalités, aura certainement un intérêt pour nous. En outre, le but de la mission étant principalement de préparer des marchés avec l'industrie suisse, nous pensons qu'il est indi-



qué à titre exceptionnel que nous autorisons la visite de la mission japonaise à Emmen, ceci d'autant plus que l'activité actuelle est plutôt réduite.

En ce qui concerne les grandes usines suisses, rien ne s'oppose à ce que la mission japonaise visite ces entreprises pour autant que la visite aux usines Sulzer à Winterthur ne touche pas les départements qui se consacrent à la production des turboréacteurs Ghost destinés à nos avions Venom.

Par ailleurs, le service technique militaire est disposé à recevoir la mission japonaise en ses bureaux à Berne si elle désire s'entretenir avec lui des problèmes qui l'amènent dans notre pays. Il serait cependant nécessaire que nous soyons informés assez tôt de la date approximative de la visite.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

DEPARTEMENT MILITAIRE FEDERAL:

